

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'environnement,
de l'énergie et de la mer en charge
des relations internationales sur le
climat



Arrêté du **21 JUIN 2016**

portant désignation du site Natura 2000

marais de Vittoncourt

(zone spéciale de conservation)

NOR : DEVL1609427A

La ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargée des relations internationales sur le climat,

Vu la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 modifiée concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages, notamment ses articles 3 et 4 et ses annexes I et II ;

Vu la décision d'exécution (UE) 2015/2369 de la Commission du 26 novembre 2015 arrêtant une neuvième actualisation de la liste des sites d'importance communautaire pour la région biogéographique continentale ;

Vu le code de l'environnement, notamment le I et le III de l'article L. 414-1, et les articles R. 414-1, R. 414-3, R. 414-4, R. 414-6 et R. 414-7 ;

Vu l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié relatif à la liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages qui peuvent justifier la désignation de zones spéciales de conservation au titre du réseau écologique européen Natura 2000 ;

Vu les avis des communes et des établissements publics de coopération intercommunale concernés,

Arrête :

Article 1er

Est désigné sous l'appellation « site Natura 2000 marais de Vittoncourt » (zone spéciale de conservation FR 4100214) l'espace délimité sur la carte au 1/25 000 ci-jointe, s'étendant dans le département de la Moselle, sur tout ou partie du territoire de la commune suivante : Vittoncourt.

Article 2

La liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et flore sauvages justifiant la désignation du site Natura 2000 marais de Vittoncourt figure en annexe au présent arrêté.

Article 3

La carte visée à l'article 1^{er} ainsi que la liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages visée à l'article 2 peuvent être consultées à la préfecture de la Moselle, dans les mairies des communes situées dans le périmètre du site, à la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement d'Alsace, Champagne-Ardenne et Lorraine, ainsi qu'à la direction de l'eau et de la biodiversité du ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer en charge des relations internationales sur le climat.

Article 4

Le directeur de l'eau et de la biodiversité est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le **21 JUIN 2016**

La ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer,
chargée des relations internationales sur le climat
Pour la ministre et par délégation :
Le directeur de l'eau et de la biodiversité,



F. MITTEAULT

10/10/10

Annexe

à l'arrêté de désignation du site Natura 2000
FR 4100214

marais de Vittoncourt
(zone spéciale de conservation)

Liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages justifiant la désignation du site

1 - Liste des habitats naturels justifiant la désignation du site et figurant en annexe de l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié

- 3140 Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à *Chara* spp.
6210 Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires
(*Festuco-Brometalia*) (* sites d'orchidées remarquables)
7210 * Marais calcaires à *Cladium mariscus* et espèces du *Caricion davallianae*
7220 * Sources pétrifiantes avec formation de tuf (*Cratoneurion*)
7230 Tourbières basses alcalines

2 - Liste des espèces de faune et flore sauvages justifiant la désignation du site et figurant en annexe de l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié

Amphibiens

Aucune espèce mentionnée

Invertébrés

- | | | |
|------|------------------------|------------------------------|
| 1016 | Vertigo de Des Moulins | <i>Vertigo moulinsiana</i> |
| 1044 | Agrion de Mercure | <i>Coenagrion mercuriale</i> |
| 1060 | Cuivré des marais | <i>Lycaena dispar</i> |
| 1065 | Damier de la Succise | <i>Euphydryas aurinia</i> |

Mammifères

Aucune espèce mentionnée

Plantes

- | | | |
|------|-------------------|-------------------------|
| 1903 | Liparis de Loesel | <i>Liparis loeselii</i> |
|------|-------------------|-------------------------|

Poissons

Aucune espèce mentionnée

Reptiles

Aucune espèce mentionnée

** Habitats ou espèces dont la protection est prioritaire au sens de la directive 92/43/CEE.*

Fait le **21 JUIN 2016**

La ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer,
chargée des relations internationales sur le climat,
Pour la ministre et par délégation :
Le directeur de l'eau et de la biodiversité,



F. MITTEAULT

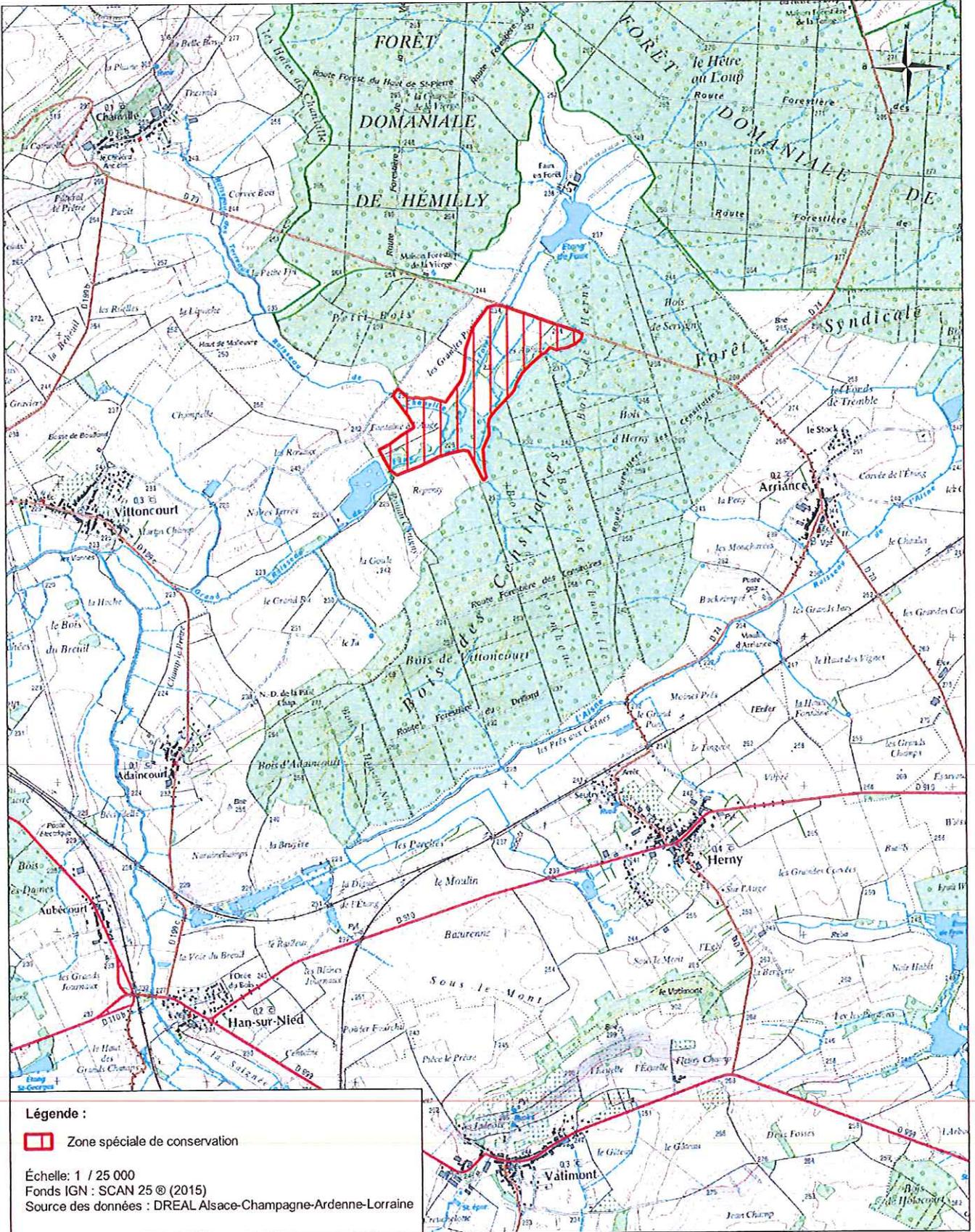


Site Natura 2000 « Marais de Vittoncourt »
Zone spéciale de conservation FR4100214
(département de la Moselle; région Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine)

Carte au 1 / 25 000 annexée à l'arrêté de désignation du site Natura 2000
signé le 21 juin 2016 par le ministre et par délégation
Le directeur de l'eau et de la biodiversité

21 JUIN 2016

François MITTEAULT



14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50
51
52
53
54
55
56
57
58
59
60
61
62
63
64
65
66
67
68
69
70
71
72
73
74
75
76
77
78
79
80
81
82
83
84
85
86
87
88
89
90
91
92
93
94
95
96
97
98
99
100